



PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Edition n° 21 du 6 mai 2009

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés à la préfecture ou auprès des services concernés.

Le recueil peut aussi être consulté :

sur le site Internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle :
www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr

aux guichets d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures,
pendant deux mois à partir du 7 mai 2009

SOMMAIRE

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES 403

PREFECTURE DE LA REGION LORRAINE.....403

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES403

 Extrait de l'arrêté S.G.A.R. N° 2009-128 en date du 7 avril 2009 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.....403

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE404

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES404

 Bureau de la citoyenneté404

 Extrait de l'arrêté du 4 mai 2009 portant exécution dans le département de Meurthe-et-Moselle de l'arrêté du 24 avril 2009 du ministre de l'intérieur relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports dans les départements de Meurthe-et-Moselle, du Val-de-Marne, du Nord, de l'Isère, de la Savoie, de la Meuse, de Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme404

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT404

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE404

 Service agriculture, forêt, chasse404

 Extrait de l'arrêté n° 261 du 30 avril 2009 prononçant une distraction et une application du régime forestier dans la commune de Tramont-Lassus.....404

TRESORERIE GENERALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE405

 Centre des finances publiques de Pont-à-Mousson – En date du 2 avril 2009 : Procuracy sous seing privé et délégation de signature à Monsieur Joël KLEIN, Contrôleur principal405

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES**PREFECTURE DE LA REGION LORRAINE****SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

Extrait de l'arrêté S.G.A.R. N° 2009-128 en date du 7 avril 2009 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Le préfet de la Région Lorraine
Préfet de la zone de défense Est
Préfet de la Moselle

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle :

- En tant que représentants des assurés sociaux :

* Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires : M. Eskill ADENOT
Mme Françoise SEIROLLE née PAYEN
Suppléants : M. Abder Rahim FAIQ
Mme Yolande GASPARINI

* La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires : Mme Monique BOGE
M. Jean-Claude CHARPENTIER
Suppléants : Mme Fadila MEHDID

* La Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires : M. Patrick DELICOURT
Mme Anne-Marie MAUSS
Suppléants : Mme Isabelle ABDELMOULA
Mme Michèle PONCIONI

* La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire : M. Christian BIRON
Suppléant : Melle Caroline TYKOCZINSKI

* La Confédération Française de l'Encadrement CGC (CFE-CGC)

Titulaire : M. Jean Noël DUCHÊNE
Suppléant : M. Jean-Patrick GIL

- En tant que représentants des employeurs :

* Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Titulaire : M. Philippe BALLAY
Mme Marie-Odile GERARDIN
M. Paul MANGIN

Suppléants : Mme Fanny FELLER-NORIS
Mme Delphine MANZANO
M. Grégoire MERMET

* Sur désignation de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

Titulaire : Mme Véronique SCIDA
Suppléant : M. Alex Müller

* Sur désignation de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA)

Titulaire : Mme Michèle JACQUEMIN
Suppléant : M. Claudius HAMARD

- En tant que représentants des travailleurs indépendants :

* Sur désignation de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)

Titulaire : M. Stéphane HEIT
Suppléant : Mme Catherine BOUILLON

* Sur désignation de l'Union Professionnelle Artisanale (UPA)

Titulaire : Mme Ginette CASPAR
Suppléant : Mme Nathalie FUND

- En tant que représentants des associations familiales :

Titulaires : Mme Michèle CHALON
Mme Patricia MALGRAS
Mme Annie OLIVIER
M. Emmanuel VIEL

Suppléants : Mme Christine LIGNIER
M. André LOUP
M. François VERDIER
Mme Annick VOIRIN

- En tant que personnes qualifiées sur désignation du Préfet de région :

Mme Marie-Noëlle FRAGNIERE
Mme Brigitte HENNEQUIN-MORLOT
M. Jean-Paul LACRESSE
Mme Monique VASSEUR

Article 2 : L'arrêté SGAR N° 2008 - 507 en date du 12 décembre 2008 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Lorraine, le Préfet du Département de Meurthe-et-Moselle, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Lorraine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché au bulletin officiel de la Région Lorraine ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Metz, le 7 avril 2009

Le préfet de la Région Lorraine,
Bernard NIQUET

PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES
Bureau de la citoyenneté

Extrait de l'arrêté du 4 mai 2009 portant exécution dans le département de Meurthe-et-Moselle de l'arrêté du 24 avril 2009 du ministre de l'intérieur relatif à la mise en application des dispositions concernant les passeports dans les départements de Meurthe-et-Moselle, du Val-de-Marne, du Nord, de l'Isère, de la Savoie, de la Meuse, de Seine-et-Marne et du Puy-de-Dôme

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 6 mai 2009, les demandes de passeport prévues à l'article 4 du décret modifié susvisé, sont reçues par les maires des communes suivantes :

* Pour l'arrondissement de Briey :

Briey
 Homécourt
 Jarny
 Joeuf
 Longuyon
 Longwy
 Villerupt

* Pour l'arrondissement de Lunéville :

Baccarat
 Lunéville

* Pour l'arrondissement de Toul

Toul

* Pour l'arrondissement de Nancy

Dieulouard
 Frouard
 Jarville-la-Malgrange
 Laxou
 Nancy
 Nomeny
 Pont-à-Mousson
 Saint-Max
 Vandoeuvre-lès-Nancy
 Vézelize

Les demandes de passeport électronique cessent donc d'être reçues dans le département à partir de cette date.

Article 2 : A compter du 6 mai 2009, les demandes de passeport sont reçues dans les communes visées à l'article 1^{er}, quel que soit le domicile du demandeur.

Article 3 : Les passeports sont remis par le maire qui a reçu la demande correspondante.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nancy, le 4 mai 2009

Le préfet,
 Hugues PARANT

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE
Service agriculture, forêt, chasse

Extrait de l'arrêté n° 261 du 30 avril 2009 prononçant une distraction et une application du régime forestier dans la commune de Tramont-Lassus

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

ARRETE

Article 1^{er} : Il est fait distraction du régime forestier des parcelles de terrain désignées ci-après :

Personne morale propriétaire	Désignation cadastrale			Contenance (ha)	Territoire Communal
	Section	N° de parcelle	Lieudit		
Commune de Tramont-Lassus	B	1 partie	Le Grand Paquis	0.5000	Tramont-Lassus
		5 partie	Le Grand Paquis	1.2000	
				1.7000	

Article 2 : Il est fait application du régime forestier aux parcelles de terrain désignées ci-après :

Personne morale propriétaire	Désignation cadastrale			Contenance (ha)	Territoire communal
	Section	N° de parcelle	Lieudit		
Commune de Tramont-Lassus	ZB	44 partie	La Chapelle	2.8689	Tramont-Lassus
		47	Le Seignon	2.0970	
		86	Le Seignon	0.0217	
		22	Sur Sovigne	0.4221	
				5.4097	

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'agence départementale de Meurthe-et-Moselle de l'office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont ampliation sera adressée au Maire de Tramont-Lassus.
Nancy, le 30 avril 2009

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental adjoint de l'équipement et de l'agriculture,
Yves ROYER

TRESORERIE GENERALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Centre des finances publiques de Pont-à-Mousson – En date du 2 avril 2009 : Procuration sous seing privé et délégation de signature à Monsieur Joël KLEIN, Contrôleur principal

Le soussigné Michel RIBAGNAC, Comptable, gérant intérimaire du SIP de Pont-à-Mousson
Déclare

Constituer pour son mandataire spécial et général Monsieur Joël KLEIN, Contrôleur principal

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour lui et en son nom, le Service des impôts des particuliers de PONT A MOUSSON

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service des impôts des particuliers de PONT A MOUSSON, entendant ainsi transmettre à Monsieur KLEIN tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés. Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

Signature du mandataire
Joël KLEIN
Contrôleur principal

Signature du mandant
Michel RIBAGNAC
Comptable, gérant intérimaire

Le cas échéant,

Donner délégation à Monsieur Joël KLEIN, Contrôleur principal pour effectuer les déclarations de créances et l'autorise à agir en justice (art 14 alinéa 3 du décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique).

Signature du délégataire
Joël KLEIN
Contrôleur principal

Signature du délégant
Michel RIBAGNAC
Comptable, gérant intérimaire

Pont à Mousson, le 2 avril 2009

